

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

1, rue Carbonnar
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 52 65 56
Mail : contact@ca-saintdie.fr

ARRÊTÉ N° 46/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À M. Julien PIERRAT-LABOLLE, membre du bureau,
Conseiller délégué aux Mobilités actives

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-9,

VU la séance d'installation du Conseil communautaire du 11 juillet 20120, fixant à 26 (vingt-six), le nombre total des membres du bureau, qui sera ainsi constitué du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau,

Considérant que le Président peut, sous sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du bureau communautaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Julien PIERRAT-LABOLLE, membre du bureau, est conseiller délégué aux Mobilités actives au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, auprès de Madame Françoise LEGRAND, 2^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la Transition écologique et solidaire.

Article 2 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Julien PIERRAT-LABOLLE, conseiller délégué aux Mobilités actives.

La délégation concerne les Mobilités actives :

- Les voies vertes ;
- Les pistes cyclables d'intérêt intercommunal.

Article 3 : Les actes signés au titre de l'article 2 devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

Article 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressé-e et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et au comptable public.



Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 11 juillet 2020
Le Président,

David VALENCE